

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-
DORCHESTER TENUE LE 6 AVRIL 2021, À 19H30,
À HUIS-CLOS.**

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau	Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay	Mme Nadia Vallières (à distance)
M. Luc Lachance	Mme Véronique Lachance

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes :

Mme Francine Brochu directrice générale/secrétaire-trésorière
Mme Joanie Bolduc Pelchat secrétaire-trésorière/adjointe

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire déclare la séance spéciale ouverte.

M. Luc Lachance et M. Jacques Bruneau se retirent des discussions des points 2 A, 2 B, 2 C.

38-04-2021

2 A) AVIS DE MOTION -PROJET DE RÈGLEMENT 262-2021

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Denis Tanguay, conseiller, que le projet de règlement 262-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 174-2004 et portant sur une modification de la grille de spécification de l'annexe 1 de ce règlement est déposé.

39-04-2021

2 B) ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 262-2021

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 174-2004

ATTENDU QUE la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester désire modifier les usages permis dans son périmètre urbain pour y inclure, dans la zone 12 M, l'usage maison mobile/unimodulaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier la grille de spécification de l'annexe 1 du règlement de zonage 174-2004 pour permettre ces nouveaux usages.

En conséquence :

Il est proposé par Mme Véronique Lachance
appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

que le projet de règlement no 262-2021, modifiant la grille de spécification de l'annexe 1, du règlement no 174-2004 soit adopté.

40-04-2021

2 C) PROJET DE RÈGLEMENT 262-2021

Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 174-2004

ARTICLE 1

Le présent règlement a pour but de modifier les usages permis dans la grille de spécification du règlement de zonage 174-2004.

ARTICLE 2

La grille de spécification de l'annexe 1 du règlement de zonage 174-2004 est modifiée afin d'autoriser l'usage « Maison mobile/unimodulaire » à l'intérieur de la zone 12 M.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

41-04-2021

3) GESTION DES ACTIFS : TABLEAU DE BORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu un montant de 28 200 \$ dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 178.15 \$ est présentement inutilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'infrastructure de la MRC nous propose d'intégrer une plate-forme servant de tableau de bord décisionnel pour la gestion de nos actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour l'intégration de cette plate-forme par la compagnie MAXXUM est de 3 449.25 \$ avec taxes et que 80% du montant sera remboursé par la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement annuel au tableau de bord après la première année est de 600\$.

En conséquence :

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à MAXXUM pour l'intégration du tableau de bord décisionnel en gestion des actifs.

42-04-2021

4) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers
que la présente séance soit levée à 20h14.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière